



## Renumeration des astreintes

Par **bobqeh**, le **08/01/2013** à **10:18**

Bonjour,

Cela fait maintenant six ans que je suis d'astreinte pratiquement 365 jours sur 365 (astreinte non rénumere)

Aujourd'hui mon employeur me propose une mutation qui ne me convient pas.Ce qui l'agace s'est que j'ai connu ma femme sur mon lieu de travail.Je precise que je suis cadre et que cette mutation ne me convient pas.Ma questions est la suivante puis je saisir les prud hommes pour non paiement de ses six années d'astreinte non rénumeres?mùerci de votre aide

cordialement